



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

74170 - HAUTE-SAVOIE

N° 51/2025

ARRETE MUNICIPAL

**PORTANT NOMINATION D'UN REGISSEUR PRINCIPAL
ET NOMINATION D'UN MANDATAIRE SUPPLEANT
A LA REGIE DE RECETTES DES SECOURS SUR PISTES**

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/075 du 24 mai 2020 relative à la délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération n° 2021/252 en date du 13 octobre 2021 mettant en place une part supplémentaire d'« IFSE REGIE » dans le cadre du RIFSEEP ;

Vu l'arrêté municipal n°399/00 du 26/10/2000 instituant ladite régie, modifié par les arrêtés n°26/12 du 14/11/12, n°12/2017 du 11/05/17, n°47/2018 du 14/12/18 et 41/2019 du 19/07/19 ;

Vu l'arrêté municipal n°39/2024 en date du 29/10/2024 portant nomination d'un régisseur principal et de son suppléant ;

Vu l'avis conforme du régisseur principal en date du 15-10-2025 ;

Vu l'avis conforme du régisseur suppléant en date du 17-10-2025 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17-10-2025 ;

ARRETE

Article 1 : Gwendolyne BARBIER est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes « Secours sur Pistes » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci, à compter du 17 octobre 2025, date à laquelle elle prendra ses fonctions de ladite régie.

Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Gwendolyne BARBIER, régisseur titulaire, sera remplacée par Catherine LIGEON, mandataire suppléant.

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Foyet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

cl GB

Article 3 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant, bénéficient du régime indemnitaire lié à leurs groupes de fonctions définis par l'assemblée délibérante.

Ils bénéficieront d'une indemnité annuelle de maniement de fonds selon la réglementation en vigueur pour la période durant laquelle ils assureront effectivement le fonctionnement de la régie, mais ne percevront pas la NBI Nouvelle Bonification Indiciaire ;

Article 4 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont chargés de l'encaissement des recettes. Ils sont également tenus d'exercer les contrôles en matière de recettes dans les mêmes conditions que celles qui sont prévus pour les comptables publics par l'article 19 du décret GBCP.

Comme pour l'ensemble des gestionnaires publics les manquements du régisseur titulaire intérimaire et du mandataire suppléant intérimaire et mandataire, susceptibles d'engager leur responsabilité sont les fautes graves ayant causé un préjudice financier significatif ; étant précisé que le caractère significatif du préjudice s'apprécie au regard du budget de l'entité ou du service relevant de la responsabilité du régisseur.

Article 5 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas exiger ou percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif visé en tête du présent arrêté, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432.10 du nouveau code Pénal.

Article 6 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés. Ils doivent tenir une comptabilité en matière des stocks d'ouvrages et cartes postales disponibles pour la vente : le stock initial ajouté aux approvisionnements moins les ventes réalisées sera égal au stock final ou constaté à tout arrêté qui pourrait être réalisé pour des motifs de contrôle. Ce compte de stock doit être également tenu à la disposition du Receveur en cas de contrôle.

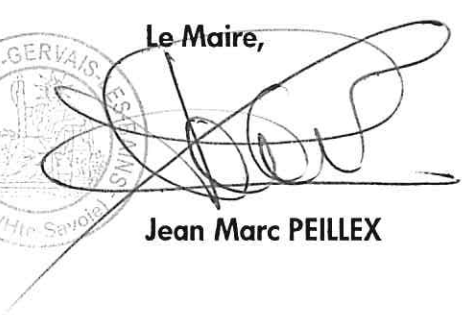
Article 7 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer, chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

Article 8 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°39/2024 du 29 octobre 2025.

Article 9: Monsieur Le Maire de la Commune de Saint Gervais les Bains et Madame La Comptable Publique sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS -
FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 17-10-2025


Le Maire,

Jean Marc PEILLEX

Le régisseur titulaire,

Gwendolyne BARBIER


Le mandataire suppléant,


Catherine LIGEON

Télétransmis le 24-10-2025
Mis en ligne le 24-10-2025

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS -
FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

cl GB

ANNEXE – N° 51-2025

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT NOMINATION D'UN REGISSEUR
ET NOMINATION D'UN MANDATAIRE SUPPLEANT
A LA REGIE DE RECETTES DES SECOURS SUR PISTES**

- Gwendolyne BARBIER, régisseur titulaire, née le 05/09/1996 à Sallanches (74) et domiciliée 186 Clos de la Côte du Parc – 74170 ST-GERVAIS-Les-Bains ;
- Catherine LIGEON, régisseur titulaire intérimaire, née le 31/07/1968 à Sallanches (74) et domiciliée 66 Rue Arsène Poncet – 74190 PASSY ;

